

Ville de GRUISSAN

Conseil Municipal

Séance du 22 février 2013 à 18 heures

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : 20

CODORNIOU D - LABATUT L - DELRIEU C - LOPEZ R - VAQUIE C - CAREL M - DOMENECH A
SELIG H - BATT R - BES D - COMBRES D - CORNILLEAU JC - DOS SANTOS F - GAGNOULET B
GARCIA J - GRILLOU P - LENOIR A - OLIVIER N - SANTACATALINA H - JEAN P

PROCURATIONS : 6

OURNAC A à GAGNOULET B
BRAEM B à OLIVIER N
PFLUMIO C à JEAN P
BEDOS A à LABATUT L
GARCIA BOUCHER MF à CODORNIOU D
TINE S à LOPEZ R

ABSENTS OU EXCUSÉS : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GARCIA José

➤ Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation. La proposition d'ordre du jour présentée par Monsieur le Maire est adoptée sans demande de modification.

➤ Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 24 janvier 2013. Adopté sous réserve de la modification suivante dans le préambule : ...pour lui permettre d'achever un dossier en cours « à l'UDOTSI » au lieu de « au CDT ».

Point modifié :

- ◆ Nouvelle tarification concession funéraire

Points rajoutés en questions diverses :

- ◆ Budgets et Tarifs 2013 de l'Office de Tourisme
- ◆ Convention de mise à disposition d'un agent communal de Gruissan/SDIS
- ◆ Convention d'assistance juridique : Communication Institutionnelle en période électorale
- ◆ Contrat de bail à ferme vignes et COP - Attribution de parcelles communales à Monsieur HERNANDO Jean-Pierre

➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Direction Générale :

Convention Communale de coordination de la Police Municipale de Gruissan et des Forces de sécurité de l'État	L. LABATUT
--	------------

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention Communale de coordination de la Police Municipale et des Forces de sécurité de l'Etat.

Le projet de convention est consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

2) Action Economique :

Nouvelle tarification concession funéraire

Le Maire

Les récents travaux réalisés sur les reprises de concessions en état d'abandon entraînent une réflexion sur la modification des tarifs.

Monsieur le Maire propose la nouvelle tarification suivante :

TARIFS DES CONCESSIONS A FIXER 2013

Prix du terrain au m2 : 35,00 €

NATURE	Superficie	Prix Bâtisse	Prix concession (prix terrain)	TOTAL
Columbarium	0.16 m2	794.40 €	0.16 x 35 = 5.6 €	800.00 €
Enfeu 1 place	2.50 m2	912.50 €	2.5 x 35 = 87.5 €	1000.00 €
Enfeu 2 places	2.50 m2	1612.50 €	2.5 x 35 = 87.5 €	1700.00 €
Caveau 2 places	3.75 m2	1568.75 €	3.75 x 35 = 131.25 €	1700.00 €
Caveau 4 places ouverture frontale	5.13 m2	2020.45 €	5.13 x 35 = 179.55 €	2200.00 €
Caveau 4 places ouverture supérieure	5.13 m2	2020.45 €	5.13 x 35 = 179.55 €	2200.00 €
Caveau 6 places ouverture supérieure	5.13 m2	2320.45 €	5.13 x 35 = 179.55 €	2500.00 €

Cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures relatives à la tarification des concessions funéraires.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Tarifs des amodiations chalets pour 2013

Le Maire

Monsieur le Maire informe que La Commune de Gruissan consent un droit d'occupation précaire sur les parcelles listées par délibérations du 14 décembre 1993, du 23 février 1994 et du 30 juin 2010. La délibération du 14 décembre 1993 fixe la durée et les modalités de cette occupation.

En contrepartie de cette occupation précaire, tout occupant verse annuellement à la Commune une indemnité selon trois tarifs en fonction de l'implantation de la parcelle (tarif 1 chalets n° 1 à 32, tarif 2 chalets n° 33 à 64 et tarif 3 chalets n° 65 à la fin).

L'article 3 de la délibération de 1993 autorise le Conseil Municipal à augmenter les tarifs d'occupation. Cette augmentation ne peut être supérieure à la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Taux d'augmentation possible pour 2013 (base : 3^{ème} trimestre 2012) : **1.48 %**

Pour l'année 2013, la variation maximale autorisée est de : **+ 1.48 %**

	2012	2013 + 1.48%
Tarif 1	1.42	1.44
Tarif 2	1.18	1.19
Tarif 3	0.98	0.99

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle tarification des concessions du cimetière.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

3) FINANCES :

Approbation Budget Primitif Commune 2013	Le Maire
--	----------

Monsieur le Maire présente les grands principes rappelés lors du DOB et qui se traduisent dans le projet de budget primitif de la COMMUNE 2013.

Il s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
TOTAL DEPENSES	15 829 549.98 €
011 Charges à caractère général	3 263 650.00 €
012 Charges de personnel	6 050 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	4 567 000.00 €
66 charges financières	200 000.00 €
67 charges exceptionnelles	20 000.00 €
042 Opérations d'ordre	358 343.80 €
023 Virement à la section d'investissement	1 370 556.18 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
TOTAL RECETTES	15 829 549.98 €
70 Produits des services	345 400.00 €
73 Impôts et taxes	9 040 000.00 €
74 Dotations et participations	4 250 000.00 €
75 Autres produits de gestion courante	1 555 000.00 €
013 Atténuations de charges	50 000.00 €
77 produits exceptionnels	120 000.00 €
042 opérations d'ordre	30 000.00 €
002 Excédent antérieur reporté	439 149.98 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
TOTAL DEPENSES	5 104 430.30 €
20 Immobilisations incorporelles	15 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	201 999.98 €
23 Immobilisations en cours	1 727 900.00 €
16 emprunts	575 000.00 €
040 Opérations d'ordre	30 000.00 €

001 Déficit reporté	1 590 946.96 €
Restes à réaliser n-1	963 583.36 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
TOTAL RECETTES	5 104 430.30 €
1068 Excédent de fonctionnement	2 123 567.14 €
10 Dotations, fonds divers	601 000.00 €
13 Subventions d'investissement	220 000.00 €
040 opérations d'ordre	358 343.80 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 370 556.18 €
Restes à recouvrer n-1	430 963.18 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter par chapitre le budget pour l'exercice 2013, d'adopter le Budget Primitif de la Commune 2013 présenté ci-dessus et de dire qu'il sera mis à la disposition de la population au service des finances aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au public.

➤ ***Intervention de Monsieur Pierre JEAN, Conseiller Municipal pour le Groupe Minoritaire :***

Monsieur Pierre JEAN loue l'effort d'investissement proposé malgré un contexte économique et financier particulièrement difficile.

Monsieur Pierre JEAN insiste sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Monsieur Pierre JEAN demande le montant de l'autofinancement de l'investissement.

Réponse : 1 370 556,18 €.

Monsieur JEAN approuve le projet de budget qu'il considère comme étant conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la précédente séance du Conseil Municipal.

➤ ***Intervention de Monsieur Roger LOPEZ Maire adjoint, Président du Groupe Majoritaire :***

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Chères et Chers collègues.

Cette année, le vote du Budget présente un caractère particulier car c'est le dernier de notre mandat.

Comme il est de tradition, le budget 2014 sera voté par la prochaine équipe municipale qui sera installée en mars 2014.

Je rappelle que le vote du Budget est l'acte politique le plus important de l'année.

Ce vote va permettre de poursuivre notre action au service des Gruissanaises et des Gruissanais.

Il va permettre aussi de parachever notre programme validé par nos concitoyens en 2008, et réalisé à 90%, comme M. le Maire l'a annoncé lors des rencontres citoyennes du 7 février dernier.

90%, ce qui représente un investissement direct sur 5 ans de 33 millions d'€.

Je rappelle aussi que 17 réalisations ont été faites hors programme, pour un montant total d'investissement de 2 157 500 €.

Au total donc, nous avons investi, à ce jour, plus de 35 Millions d'€ sur la commune, depuis le début de ce mandat.

Le patrimoine communal est donc largement valorisé et la qualité de l'accueil et du cadre de vie profondément améliorée au profit de tous.

Le Budget Primitif que M. le Maire propose au vote du Conseil Municipal de ce jour, est la traduction du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier dernier.

Ce débat n'a donné lieu à aucune réserve de fond.

Le Budget qui est proposé à notre vote aujourd'hui, répond parfaitement aux orientations approuvées à l'unanimité du Conseil Municipal du 24 janvier dernier.

Il est le fruit d'une gestion financière rigoureuse et saine, qui nous permet, malgré les nombreuses contraintes qui pèsent sur les collectivités locales, de maintenir un niveau d'investissement conséquent pour 2013 de près de 2 Millions d'€ (1,9 Millions d'€ exactement).

Les grands principes que nous avons mis en place, dès après la crise de 2008, nous ont permis d'obtenir un jugement positif de la Chambre Régionale des Comptes, qui a rendu son rapport le 20 septembre dernier.

L'évolution du contexte économique nous conforte dans le temps.

Les dotations de l'Etat après avoir été gelées à partir de 2011, vont baisser à partir de 2014.

A ce jour il est impossible de connaître le montant réel de la baisse, en raison d'une croissance quasi nulle en 2012.

Les prévisions 2013 ne sont guère optimistes et la Cour des Comptes rappelle, dans son dernier rapport, la nécessité pour l'Etat et les collectivités de renforcer leurs politiques d'économies.

A ce désengagement de l'Etat s'ajoute :

- Une Quasi-stagnation des bases fiscales.*
- S'ajoute une Baisse des recettes liées à l'activité économique.*

A Gruissan, nous avons perdu en moyenne 1 million € de recettes par an depuis la crise bancaire et financière de 2008.

- S'ajoute aussi un effet domino entre les collectivités.
Les communes en bout de chaîne, subissent en cascade la réduction des moyens des autres collectivités.*

- S'ajoute enfin l'incertitude des mesures concernant l'Acte 3 de la décentralisation, qui va être voté dans le courant de l'année.*

Cette baisse continue des recettes se double d'une hausse de certaines dépenses contraintes et obligatoires:

*Le coût de l'énergie : Carburants + 10% par an en moyenne de 2009 à 2012,
Gaz + 8,2%,
Électricité +3,2% pour la seule année 2012.*

Le cadre de Vie / La sécurité / L'économie / L'environnement / La Solidarité / La vie associative / La culture / Le patrimoine.

Nous poursuivons la voie tracée depuis 2008 et sur la base des règles suivantes :

- *Une fiscalité contenue au taux de l'inflation.*
- *La maîtrise des dépenses de fonctionnement.*
- *Enfin le financement des investissements sans emprunt.*

En conclusion, je demande au Groupe Majoritaire, de voter à l'unanimité le Budget Primitif 2013 qui nous est présenté par M. le Maire.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Chères et Chers collègues, je vous remercie pour votre confiance.

Monsieur le Maire remercie Mr JEAN et le groupe majoritaire pour la confiance qu'ils lui témoignent en approuvant ses propositions budgétaires.

Il demande à monsieur LABATUT de présenter les crédits budgétaires section par section, par chapitre, en dépenses et en recettes.

Monsieur LABATUT propose au Conseil de voter le budget par chapitre.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Monsieur LABATUT présente le budget par chapitre et fait voter chaque chapitre, chaque section et globalement.

Tous les chapitres, les deux sections et le budget globalement sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

4) PERSONNEL :

Subvention 2012 à la Mutuelle pour maintien de salaire

M. CAREL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2 du 8 décembre 2004 qui prévoyait le versement d'une subvention à la MNT, assurance contractée par les agents de la commune et visant à leur faire bénéficier d'une protection sociale garantissant leur traitement en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

La cotisation était pour 2012 de 1.56 % dont la répartition est la suivante :

- 0.36 % à la charge de la collectivité
- 1.20 % à la charge de l'agent

La masse salariale sert d'assiette au calcul de la subvention.

Pour 2012 elle s'élève à 2 377 486.93 €. La subvention de la collectivité pour 2012 est de **8 558.96 €** (soit 2 377 486.93 x 0.36 %).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention à la MNT pour un montant de 8 558,96 € au titre de l'année 2012 et de dire que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget communal.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser la rémunération de l'animatrice placée en contrat à durée indéterminée au Centre de Loisirs sur la base du 3^{ème} échelon, indice brut 337 du grade d'animateur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Suite à l'entretien d'évaluation annuel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation proposée du traitement de l'animatrice en CLSH en la rémunérant sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'animateur, catégorie B, indice brut 374 et d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **COMMUNICATION, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :**

1) **VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :**

Subvention exceptionnelle association « 4L Cherry »

A. DOMENECH

Mesdemoiselles Julie CAZES et Julie LOMBARD participent, du 14 au 24 février 2013, à la 16^{ème} édition du 4L Trophy, le plus grand raid étudiant d'Europe reliant Saint-Jean de Luz à Marrakech.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 200 € (deux cents euros) à l'association « 4L Cherry » qu'elles représentent afin de les aider dans cette aventure.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en contrepartie, le logo et le nom de la Ville de Gruissan seront apposés sur le véhicule, durant tout le périple, sur un emplacement visible réservé à cet effet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 2006 à l'association « 4L CHERRY » et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6574 du budget communal 2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Avenant de Convention d'objectifs Aviron Gruissanais

A. DOMENECH

➤ ***Départ de la séance de M. Henri SANTACATALINA.***

Monsieur le Maire rappelle que le Club House du complexe sportif de Mateille est mis à disposition de l'association « Aviron Gruissanais ».

Monsieur le Maire souhaite détailler l'équipement mis à disposition de l'association et préciser les modalités de prise en charge des fluides par un avenant à la convention d'objectifs.

A ce titre, un avenant de convention a été rédigé.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant de convention qu'il propose d'adopter.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention d'objectif avec l'association « Aviron Gruissanais » annexé à la présente et de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ *Retour en séance de M. Henri SANTACATALINA.*

**Avenant de convention de mise à disposition temporaire d'un local communal - ACCA
A. DOMENECH**

➤ *Départ de la séance de M. Denis BES.*

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Communale de Chasse Agréée occupe un local situé sur la zone agricole de la Sagne, propriété communale, sis voie communale des Auzils à Gruissan.

Monsieur le Maire propose que la Ville de Gruissan assure, la prise en charge financière des coûts d'eau et d'électricité, dans la limite des consommations moyennes constatées sur la période de juin 2010 à juin 2012 pour l'électricité et de janvier 2011 à septembre 2012 pour l'eau soit 6000 kwh/an en électricité et de 150 m3/an en eau.

Les dépassements des consommations indiquées seront refacturés à l'association.

Par ailleurs, la Ville de Gruissan assumera les charges locatives et s'acquittera de tous les droits et impôts relatifs aux locaux mis à disposition.

A ce titre, un avenant de convention a été rédigé.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant de convention qu'il propose d'adopter.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de convention, annexée à la présente et de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ *Retour en séance de M. Denis BES.*

➤ **VIE SOCIALE :**

1) **AFFAIRES SOCIALES :**

Evolution barème revenus pour tarification repas Foyer restaurant le Soleilhas-C. VAQUIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'actualisation des barèmes par tranche de revenus pour l'application des tarifs au Foyer le Soleilhas pour le repas « séniors ».

Il rappelle que ces barèmes n'ont pas été réactualisés ces dix dernières années.

Pour la revalorisation des tranches il propose l'application d'un taux correspondant à l'évolution du coût de la vie pour la période constatée du 1^{er} janvier 2002 au 31 janvier 2012 soit 19,5 %.

Monsieur le Maire rappelle également la règle fixée de majoration chaque année des tarifs aux usagers sur la base de l'inflation constatée l'année N-1. Il précise qu'en 2012 le coût de la vie a augmenté de 2%. Il propose donc de majorer les tarifs appliqués actuellement de 2%.

En conséquence, Monsieur le Maire propose les tranches et tarifs suivants pour les repas des seniors :

Catégories de repas	Tarifs
Personne seule revenus jusqu'à 18 941 €	5.70 €
Couple revenus jusqu'à 25 732 €	5.70 €
Personne seule revenus de 18 942 à 30 285 €	8.35 €
Couple revenus de 30 286 à 36 434 €	8.35 €
Personne seule revenus au-delà de 30 310 €	10.40 €
Couple revenus au-delà de 36 434 €	10.40 €

➤ **Intervention de Monsieur Jean-Claude CORNILLEAU, Conseiller Municipal :**

- *L'augmentation de 2 % est insuffisante,*
- *Rappel : alimentation + 10 %,*
- *Erreur de n'avoir pas revalorisé les tranches depuis si longtemps.*

Monsieur le Maire indique que la revalorisation des tranches aurait effectivement du être envisagée avant mais qu'il n'y a pas lieu de pénaliser les usagers actuels par une majoration des tarifs supérieure à 2%.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés par les membres présents ou ayant donné procuration, 1 abstention JC CORNILLEAU.

Fixation du prix de l'heure de garde occasionnelle et d'urgence à la crèche	C VAQUIE
--	-----------------

Les tarifs de la crèche sont fixés conventionnellement dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude.

Pour l'accueil de leurs enfants en crèche les familles passent un contrat avec la direction de l'établissement dans lequel elles expriment leur besoin de garde sur une période déterminée.

Dans ce cas, elles règlent les prestations en fonction de tarifs définis par leurs revenus.

Ce principe vaut pour les familles qui peuvent planifier leur besoin de garde.

Certaines ne sont pas dans ce cas et ont besoin que leurs enfants soient accueillis de manière occasionnelle ou en urgence.

Dans ce cas le tarif horaire qui leur est appliqué, doit être fixé annuellement sur la base de la formule suivante :

$$\text{Taux horaire de l'année N} = \frac{\text{Total des prestations familiales encaissée en année N-1}}{\text{Total des heures payées en année N-1}}$$

Cette formule donne pour l'année 2013 le taux horaire suivant : 92090 € / 58 618 h = 1, 57 €

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le mode de calcul pour l'heure de garde occasionnelle en Crèche décrit ci-dessus et de dire que l'heure de garderie est fixée pour l'année 2013 à 1.57 € (un euro et cinquante sept centimes).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

1) **ENVIRONNEMENT URBANISME :**

Appel à candidature parcelle BM139

H. SANTACATALINA

Considérant que la commune est propriétaire sur le secteur des Ayguades de la parcelle BM 139 d'une superficie de 488 m².

Considérant l'avis favorable de la commission d'urbanisme pour céder ce terrain.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel à candidature pour la cession de ce terrain en vue de l'implantation d'une activité commerciale.

Monsieur Le Maire propose que le prix minimum de cession soit de 73 200 euros (150 euros le m²).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le lancement d'un appel à projet sur la parcelle BM 139, de fixer comme suit les critères de cession :

- 45 % qualité et durabilité du projet commercial,
 - 55 % offre de prix faite par l'acquéreur
- et de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **INFORMATIONS :**

Présentation des décisions prises par délégation

Le Maire

Dénomination du marché	Nom de l'attributaire	Montant du marché € HT	Durée du marché
Fournitures de vêtements, de chaussures et d'accessoires de sécurité pour les services techniques		<u>Montant maxi :</u>	1an → reconductible 3 ans Marché notifié en janvier 2013
Lot 1 : Vêtements de sécurité aux normes en vigueur	MABEO	3 500.00	
Lot 2 : Chaussures de sécurité aux normes en vigueur	BAURES	3 000.00	
Lot 3 : Vêtements de travail	BAURES	2 500.00	
Lot 4 : Vêtements et chaussures de plein ai et forestiers	MABEO	500.00	
Lot : Petits équipements de protection individuelle	MABEO	2 000.00	

Vérifications périodiques des installations et des équipements de la ville de Gruissan Lot 1 : Vérifications techniques des installations provisoires et installations électriques Lot 2 : Vérifications techniques des équipements sportifs et de loisirs Lot 3 : Vérifications techniques des machines et équipements de travail	BUREAU VERITAS	20 000.00	1an → reconductible 2 ans Marché notifié 04/02/2013
	SOCOTEC	3 500.00	
	SOCOTEC	2 500.00	
Fourniture et pose matériels de cuisine - club house de rugby	MCP FIDEC	12 341.66	8 semaines
Valorisation cimetière marin	MARTORELLO	13 798.45	24 semaines

Porté à connaissance.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Budgets et Tarifs 2013 de l'Office de Tourisme	Le Maire
--	----------

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les budgets primitifs 2013 de l'Office de Tourisme ainsi que les délibérations des tarifs 2013 pour le Camping, l'Ecole de Voile, la Balnéo, le Port et l'OT.

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ *Départ de la séance de M. Roger LOPEZ, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2009 une convention est chaque année signée entre le SDIS de l'Aude et la Ville de Gruissan prévoyant la mise à disposition d'un agent titulaire de la commune de GRUISSAN auprès du SDIS de l'Aude, afin de pourvoir aux besoins de service du centre de secours de GRUISSAN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la sollicitation du SDIS de l'Aude de renouveler cette convention pour l'année 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le projet de convention de mise à disposition du SDIS de l'Aude d'un agent de la Ville de Gruissan. et de l'autoriser à la signer.

➤ *Retour en séance de M. Roger LOPEZ, Maire Adjoint*

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

**Convention d'assistance juridique : Communication Institutionnelle en période électorale
Le Maire**

Dans le cadre de l'assistance juridique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention entre la Commune de Gruissan et le Cabinet d'Avocats ITINÉRAIRES Droit Public (SELARL) afin d'assister la Commune dans le domaine relevant du droit électoral et de la communication institutionnelle en période pré électorale.

Le projet de convention peut être consulté au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention qu'il expose et de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration

**Contrat de bail à ferme vignes et COP - Attribution de parcelles communales à
Monsieur HERNANDO Jean-Pierre H. SANTACATALINA**

Monsieur le Maire rappelle que la commune enregistre plus de 6 Hectares de vignes à l'abandon. L'objectif de la commune étant de maintenir ces parcelles en culture, il avait été envisagé de mettre en place une équipe municipale pour conserver ces vignes dans le cadre du projet de vignes en Régie.

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu le 18 Février dernier, la confirmation écrite de la proposition de reprise faite par Monsieur HERNANDO Jean-Pierre, exploitant agricole affilié à la MSA, pour l'ensemble des parcelles intéressées soit exactement 06 ha 84 a 12 ca de vignes réparties comme suit :

Section et N°	Lieu dit	Surface Vigne	Surface Landes	Surface Totale
WC 258	La Goutine	00 ha 31 a 20 ca	00 ha 31 a 22 ca	00 ha 62 a 42 ca
WC 34	La Goutine	00 ha 24 a 80 ca	00 ha 85 a 37 ca	01 ha 10 a 17 ca
WC 291	Combe des Porcs	01 ha 11 a 85 ca	00 ha 04 a 34 ca	01 ha 16 a 19 ca
WC 285 (p)	Combe des Porcs	00 ha 21 a 50 ca 00 ha 25 a 27 ca	-	00 ha 21 a 50 ca 00 ha 25 a 27 ca
WC 288	Combe des Porcs	00 ha 46 a 56 ca	-	00 ha 46 a 56 ca
WB 279	Chaoucholes	01 ha 35 a 96 ca	-	01 ha 35 a 96 ca
WB 280	Chaoucholes	01 ha 24 a 07 ca	-	01 ha 24 a 07 ca
WB 277	Le Cros	00 ha 45 a 31 ca	-	00 ha 45 a 31 ca
WB 112	La Sagne	00 ha 80 a 50 ca	-	00 ha 80 a 50 ca
WB 120	La Sagne	00 ha 37 a 10 ca	-	00 ha 37 a 10 ca
TOTAL		06 ha 84 a 12 ca	01 ha 84 a 12 ca	08 ha 05 a 05 ca

Monsieur le Maire propose de consentir un bail rural pour une période de 9 années, renouvelable à Monsieur HERNANDO Jean-Pierre, en vue de l'exploitation des parcelles ci-dessus louées en vignes, excepté pour les parcelles de la Sagne N°WB 112 et WB 120 pour lesquelles il est proposé une COP (convention d'occupation précaire) identique à celles des jardins pour une durée de un an renouvelable tacitement jusqu'à l'aménagement de la Sagne.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la parcelle N°WC 288 - Combe des Porcs d'une superficie totale de 00 ha 46 a 56 ca de vigne en production, cette vigne est prévue à l'arrachage à cause de son très faible rendement et en conséquence, propose à titre exceptionnel et uniquement pour cette parcelle, de faire payer un loyer en landes pour le fermage 2013.

La proposition de reprise de Monsieur HERNANDO Jean-Pierre a été validée en Groupe Majoritaire le 12 Février dernier dans les conditions ci-dessus énoncées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le contrat de bail à ferme

vignes et la convention d'occupation précaire de Monsieur HERNANDO Jean-Pierre et de l'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents à la séance ou ayant donné procuration.

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour adopté en début de séance étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.

Le Maire,
CODORNIOU D

Les Conseillers,
LABATUT L

DELRIEU C

LOPEZ R

VAQUIÉ C

CAREL M

DOMENECH A

SELIG H

BATT R

BEDOS A
Procuration

BÉS D

BOUCHER-GARCIA MF
Procuration

BRAEM B
Procuration

COMBRES D

CORNILLEAU J

DOS SANTOS F

GAGNOULET B

GARCIA J

GRILLOU P

LENOIR A

OLIVIER N

OURNAC A
Procuration

SANTACATALINA H

TINE S
Procuration

JEAN P

PFLUMIO C
Procuration